

supplice la femme affranchie qui avait été l'intermédiaire.

Titus, pendant le siège de Jérusalem, faisait crucifier tous les malheureux qui, au nombre de cinq à six cents par jour, fuyaient la ville pour échapper à la famine, à tel point que les croix manquaient pour les corps et que la terre semblait chargée d'une hideuse forêt. En racontant ces atrocités, Josèphe ajoute qu'ayant reconnu parmi les crucifiés trois de ses amis qui existaient encore, il demanda à Titus de les déposer et d'essayer de les rappeler à la vie. Deux moururent malgré les soins qu'on leur donna ; le troisième survécut.

L'histoire raconte encore le crucifiement de la vierge Eulalie, de sainte Julie, de *dix mille* soldats du Christ et saints martyrs sacrifiés sur le mont Azarath d'Egypte.

Les souverains n'avaient pas seuls le triste privilège de condamner à la croix ; tout propriétaire d'esclaves pouvait y suspendre sa chose humaine ; témoin cette méchante femme qui pousse son mari au crime et dont Juvénal rapporte l'horrible colloque.

Ce supplice si familier aux Romains et qui était le plus cruel de tous, car les auteurs profanes s'en servent souvent pour exprimer les plus grandes douleurs, n'était point anciennement en usage chez les Juifs. On ne connaissait chez eux que la lapidation, la combustion du vif, la strangulation, et plus rarement la décollation. Il dura dans l'empire romain jusqu'à Constantin, qui eut l'honneur d'en délivrer le